



« Et si je rêvais mon quartier ? »

Prix Herman Houtman 2027- Courts-métrages réalisés collectivement par des enfants et/ou des adolescents¹

APPEL À CANDIDATURES



CONTEXTE

À la suite du succès rencontré par l'appel à courts-métrages en 2024 et aux 10 Prix remis en 2025, le Fonds Houtman propose un nouvel appel au plus proche

des préoccupations des enfants et des adolescents. Ce Prix sera remis lors d'une cérémonie organisée le 31 mars 2027.

APPEL À COURTS-MÉTRAGES/ORIENTATION DES PRIX 2027

A l'occasion de ce Prix, le Fonds Houtman récompensera plusieurs courts-métrages.

Ces courts-métrages seront réalisés directement par des groupes d'enfants et/ou d'adolescents, soutenus dans le cadre de leur démarche par des acteurs de terrain².

Le sujet, « *Et si je rêvais mon quartier ?* », leur permettra

d'exprimer leur vision du monde et de transmettre les messages qui comptent pour eux.

Le terme « quartier » est entendu ici au sens large comme étant le voisinage, l'environnement autour du lieu d'habitation des enfants et/ou des adolescents, dans lequel ils évoluent, et sans limitation aux milieux urbains.

¹. Tranche d'âge : fréquentant l'enseignement primaire ou secondaire.

². Maisons et centres de jeunes, AMO, écoles, milieux extrascolaires, associations d'éducation permanente, centres et autres lieux culturels, compagnies de théâtre, maisons de quartier, organisations de jeunesse, conseils communaux d'enfants et de jeunes...

PRÉCAUTIONS PRÉLIMINAIRES IMPORTANTES RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'utilisation du smartphone est « pratique » mais comporte également un certain nombre de risques. Nous souhaitons attirer l'attention des candidats au Prix 2027 sur la nécessité de sensibiliser les jeunes sur l'importance d'établir un engagement éthique mutuel. Un engagement sur la bienveillance d'autrui dans sa dignité, en gardant toujours à l'esprit le respect du droit à l'image et à la vie privée. Le site internet [Je décide de ce qui concerne ma vie privée | Je Decide \(https://jedecide.be/\)](https://jedecide.be/) est une ressource très utile pour évoquer avec les enfants et les jeunes les risques liés à l'usage d'un smartphone, même encadré.

« Rien de plus banal désormais que de prendre des photos et de filmer, et la diffusion de ces images n'a jamais été aussi simple : les réseaux sociaux, les applications comme Snapchat, Youtube, ... tous visent à partager des informations et des images. »

« Nous devons cependant être conscients qu'une fois que nous avons partagé des photos et des vidéos sur un réseau social, nous en perdons le contrôle. Même avec un profil bien sécurisé et en partageant des images uniquement via des groupes non publics ou dans des cercles restreints, on ne peut jamais être sûr à 100 % que les images resteront dans la sphère privée. »

« Surfer sur Internet sans connexion sécurisée, c'est courir le risque que vos informations personnelles se retrouvent entre de mauvaises mains. Internet n'est en effet pas sans danger ! Une connexion à un réseau wifi public non sécurisé ou un appareil affecté par un virus peuvent permettre à des hackers par exemple de voler des informations personnelles ou même de prendre le contrôle de votre appareil. Mieux vaut donc bien sécuriser votre appareil (et vos données) ! »

(Extraits du site [Je décide de ce qui concerne ma vie privée | Je Decide](https://jedecide.be/))

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Les courts-métrages récompensés devront être réalisés collectivement par des enfants et/ou des adolescents, EXCLUSIVEMENT avec leur smartphone, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Ils devront être réalisés **entre avril 2026, moment de lancement de cet appel, et le vendredi 13 novembre 2026**.
- Le caractère accessible de la démarche et du processus de création sera également favorisé.
- Tout genre cinématographique est le bienvenu. Place à la créativité et à l'expression ! *Exemples : comédie, sketch, parodie, thriller, policier, drame, ou encore documentaire...*
- Concrètement, le montant de chaque Prix sera versé à une équipe d'acteurs de terrain, ou à une personne morale³, basée en Fédération Wallonie-Bruxelles, équipe ou personne morale ayant soutenu les enfants et/ou les adolescents dans leur démarche et portant le projet devant le Fonds avec eux.
- Les réalisations devront prendre en considération un maximum des 7 règles d'or permettant une « vraie » participation des enfants et/ou des adolescents, une participation éthique, efficace et durable⁴ :
 1. Comprendre les droits de l'enfant.
 2. Inclure les enfants, leur donner la chance d'être impliqués (et ce à toutes les étapes du projet).
 3. Il revient à l'enfant de choisir.
 4. L'enfant doit être valorisé.
 5. L'enfant doit être aidé, accompagné.
 6. Travailler ensemble, avec l'enfant.
 7. Assurer le suivi pour l'enfant.
- Elles devront respecter toute une série de critères techniques détaillés dans la fiche annexée à cet appel. Et être transmises au Fonds, au plus tard le vendredi **13 novembre 2026** de la façon suivante :
 - Format : 16:9 HD 1920x1080 (Codec idéal : H264, MPG4).
 - Durée : maximum 12 minutes, générique compris.
 - Par courriel, accompagnées du dossier de candidature (sous la forme d'un PDF unique – dossier à obtenir sur simple demande via info@fondshoutman.be).
 - Vous pouvez envoyer votre film Via un WeTransfer (si le fichier fait plus de 10Go) ; lien alors à préciser dans le corps du texte du courrier ET dans le dossier PDF joint.
 - Une attention particulière sera accordée, dans la réalisation, au respect du droit à l'image de chaque personne à l'écran et au respect des droits d'auteur éventuels (utilisation d'extraits musicaux, etc.).
 - Concernant le droit à l'image, un formulaire-type d'autorisation qu'il importe de faire signer à chaque personne filmée, photographiée ou enregistrée est joint à titre d'exemple au dossier de candidature du Fonds.
 - Le montant du Prix devra être consacré à la poursuite des actions menées avec les enfants et/ou les adolescents, autant que possible en lien avec les sujets mis en avant par eux et abordés dans les courts-métrages récompensés.
 - Sera jointe également au dossier : la liste et les coordonnées complètes des membres de l'équipe porteuse et des enfants et/ou des adolescents participants.

3. ASBL, AISBL, association de fait, fondation...

4. Brochure complète sur le site du DGDE : https://www.defenseurdesenfants.be/sites/default/files/inline-files/brochure_dgde_tous_ensemble_hd.pdf

À NOTER ÉGALEMENT

- Le Comité de Gestion du Fonds Houtman se réserve le droit d'attribuer (ou non) un ou plusieurs Prix. Il décerne les Prix sur proposition du Jury.
- Ne peuvent poser leur candidature en vue de l'obtention du Prix :
 - le personnel de l'ONE et du Fonds Houtman, leurs enfants,
 - les membres du Conseil d'Administration de l'ONE, leurs enfants,
 - les membres du Comité de Gestion du Fonds Houtman, leurs enfants,
 - les équipes composées majoritairement des membres du personnel et/ou de membres du Conseil d'Administration de l'ONE ou du Comité de Gestion du Fonds Houtman (et leurs enfants).
- Toute question relative à la recevabilité des candidatures est tranchée souverainement par le Jury.
- Conformément à la législation en vigueur, seules les personnes morales peuvent bénéficier de l'immunité fiscale du montant du Prix.
- Le Fonds Houtman se réserve le droit de publier tout ou partie des travaux récompensés, après consultation du (des) auteur(s), en mentionnant leur(s) nom(s) et – le cas échéant – fonction(s), ainsi que leur qualité de lauréat(s) du Prix du Fonds Houtman.
- Le Fonds ne pourra être tenu pour responsable si les obligations en termes d'autorisations liées au respect du droit à l'image et au respect des droits d'auteur n'ont pas été remplies par les équipes porteuses des courts-métrages soumis.

CALENDRIER

Le court-métrage doit être réalisé entre **avril 2026, moment de lancement de cet appel, et le vendredi 13 novembre 2026**.

Le court-métrage et le dossier de candidature doivent être renvoyés au Fonds au plus tard le **vendredi 13 novembre 2026**.

Le Jury prendra connaissance des films déposés à partir du **lundi 16 novembre 2026**.

La sélection finale sera opérée pour **mi-février 2027**.

Les Prix seront annoncés et remis lors d'une cérémonie officielle le **mercredi 31 mars 2027 au Théâtre Le Manège à Mons**.

INFOS PRATIQUES

Adresse courriel et coordonnées
pour l'envoi du court-métrage
et du dossier de candidature (PDF unique),
pour **le 13 novembre 2026**,
ou pour tout autre renseignement :
info@fondshoutman.be
02 543 11 71

Pour que votre film soit recevable et qu'il ait une chance d'être retenu, plusieurs critères techniques devront être obligatoirement respectés.

Critères obligatoires :

- Le tournage doit se faire exclusivement avec des smartphones.
- Le film devra faire 12 minutes maximum, générique compris. Conseil : il est préférable de présenter un film de 3 minutes bien monté, bien réalisé, avec une narration fluide et claire, plutôt qu'un long film qui serait non ou moins abouti.
- Le film devra être présenté en version 16:9 c'est à dire filmé avec le smartphone tenu horizontalement et non pas verticalement.
- Rédigez un document qui vous autorise à diffuser l'image de tous les acteurs et figurants présents dans le film (droit à l'image – exemple de document dans le dossier de candidature du Fonds).
- Utilisez des musiques originales et/ou libres de droits.

Quelques conseils pratiques :

- Réaliser un film peut être long. Prenez le temps, soyez patients, recommencez si nécessaire.
- **Soignez le son de votre film. Si le son est inaudible ou que les propos (dialogues) sont incompréhensibles, il ne pourra pas être retenu.**
- Si vous filmez des scènes avec des dialogues, assurez-vous d'être dans un environnement sonore calme (il est possible d'utiliser des petits micros émetteurs peu coûteux).
- Soyez inventif, original, écrivez d'abord votre histoire sur papier (le scénario) et faites-le lire. N'hésitez pas à nourrir vos idées et vos personnages (intentions de jeu, déplacements, historique, etc.).
- Si vous savez un peu dessiner, faites des croquis de vos scènes (storyboard).
- Soignez chaque plan et soignez le cadre. Soignez chaque mouvement, qu'il soit lent ou rapide.
- Préparez votre tournage en amont afin d'éviter les mauvaises surprises et faites un plan de tournage (agenda, autorisations, repérages, météo, etc.).
- N'hésitez pas, le cas échéant, à répéter vos scènes avant de les tourner (s'il y a beaucoup de dialogues, par exemple).
- Si vous avez l'occasion de vous entourer de professionnels de l'image et/ou du son, n'hésitez pas à les solliciter afin d'avoir un regard extérieur sur votre travail ou des conseils avisés.
- Partagez les tâches.
- Soyez organisé avec vos rushs et notez les scènes utiles et essentielles (script).
- En règle générale, les smartphones gèrent assez bien les variations de lumières. Néanmoins, choisissez bien vos axes et vos décors. Si vous filmez la nuit, évitez les ambiances trop sombres sans apport de lumière.
- Prenez du temps pour le montage. Il existe des programmes de montage simples sur internet (DaVinci, Filmora Wondershare, iMovie, etc.).
- Au moment du montage, ajoutez des sous-titres au court-métrage afin de le rendre accessible le plus largement possible. Il existe des générateurs de sous-titres gratuits.
- Veillez à sécuriser le smartphone utilisé pour filmer, ainsi qu'à utiliser une connexion internet sécurisée afin de garder le contrôle de vos images, des rushs et des informations personnelles.
- Amusez-vous !